

ARRETE ACCORDANT UNE DEROGATION DE TONNAGE

Route de Plambois VC n°6- Apprieu

VU l'arrêté en date du novembre 1994, rendu exécutoire le 22 novembre 1994, interdisant la circulation des poids lourds de plus de 12 tonnes sur la voirie communale n°6 de la Croix Guichard à Charavines, sauf desserte locale,

VU la demande en date du 08/04/2025 relative au passage d'un camion de plus de 3.5 tonnes en vue des travaux de terrassement sur le tènement de l'ancienne usine Couturier, sis à Plambois ;

CONSIDERANT les travaux de terrassements rendus nécessaires sur le tènement sis route de Plambois de l'ancienne usine dite Couturier ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une dérogation est accordée à l'entreprise ORTEC, diligenté par l'EPFL du Dauphiné, pour permettre à ses véhicules, d'emprunter la Voirie Communale n°6, route de Plambois du mardi 22 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025.

Article 2 : L'entreprise devra prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité dans ce secteur.

Article 3 : La présente autorisation devra figurer de façon visible à l'avant des véhicules.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Fait à APPRIEU, le 18/04/2025

Le maire,
Dominique Pallier



Notifié et Publié le 18/04/2025